



CHALLENGE NAUTIQUE DE PALAVAS



CNP1 : 12 septembre 2021
CNP2 : 24 octobre 2021
CNP3 : 7 novembre 2021
CNP4 : 5 décembre 2021
CNP5 : 9 janvier 2022

CNP6 / TB2 : 23 janvier 2022
CNP7 : 13 février 2022
CNP8 / TB3 : 20 mars 2022
CNP9 : 3 avril 2022
CNP10 : 15 mai 2022



Avis de Course - Surprises et Habitables

Grades 5A, 5B et 5C

Autorité organisatrice : **Cercle Nautique de Palavas**

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'amender le présent Avis de Course si des modifications s'avéraient souhaitables en fonction, soit des contraintes d'organisation logistique, soit pour la sécurité et / ou la sportivité de l'épreuve, contraintes liées aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du COVID 19.

Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrière » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports et l'ARS,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcée, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Deux épreuves distinctes seront organisées : l'une concerne les bateaux du système à handicap OSIRIS Habitable, l'autre les monotypes Surprises.

Le Challenge Nautique de Palavas est constitué de plusieurs journées de régates. Les régates CNP6 et CNP8 sont communes à celles du Trophée de la Baie d'Aigues-Mortes 2022.

Par dérogation, les bateaux des groupes OSIRIS Habitable < ou = à 18 seront classés dans la catégorie « course croisière » (Rond Blanc). Ils effectueront des parcours réduits et seront classés avec les croiseurs. Pour tous les parcours, une pondération correspondant au rapport des distances constatées avec les croiseurs sera appliquée au temps réel relevé qui servira de base pour le calcul du temps compensé. Cette dérogation ne sera pas appliquée pour les régates CNP6 et 8 qui sont communes avec celles du Trophée de la Baie d'Aigues-Mortes.

Les bateaux n'ayant pas de certificat OSIRIS Habitable en règle, hors Surprises, seront classés en bis aux courses auxquelles ils participent. Pour le classement général, ils recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la course plus 1. Une modification de rating sera prise en compte du moment qu'elle est incrémentée dans FREG.

La dernière régata de la saison sera organisée conjointement pour les 2 épreuves et à l'issue de celle-ci sera proclamé le palmarès qui permettra de délivrer 2 titres de champion de Club avec attribution d'un Trophée :

- Champion de Club Croiseurs
- Champion de Club Surprises

1. RÈGLES APPLICABLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV).
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Les instructions de course de la régata.
- 1.5 Le règlement de la classe Surprise.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la validation du dossier d'inscription.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante: www.cercle-nautique-palavas.com
- 2.4 Les IC des régates CNP6 et 8 correspondent aux IC du Trophée de la Baie d'Aigues-Mortes à l'exception du classement qui sera effectué comme indiqué au chapitre 11.

3. COMMUNICATION [DP] [NP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
Le canal VHF prévu pour toutes les régates est le canal 77.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte :
 - 4.1.1 A tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception D minimum norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur. Ils doivent posséder une VHF en état de fonctionnement.
 - 4.1.2 Les épreuves sont ouvertes aux Surprises et à tous les bateaux des classes A, B, C, D, R1, R2, R3, L et X du système à handicap OSIRIS Habitable.
- 4.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
 - soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- d) Les licences journalières sont admises pour les équipiers présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité : adresse du document sur le site Internet de la FFVoile : http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf
- le certificat de jauge ou de conformité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire dans la semaine précédant la régates au Cercle Nautique par mail (cn.palavas@orange.fr) en joignant la fiche d'inscription pré-remplie au plus tard le vendredi précédent la régates avant 17 h. La régularisation des inscriptions s'effectue au Cercle Nautique le dimanche de la régates où les instructions de course seront remises. **Pour les régates CNP6 et 8, le dernier délai d'inscription est fixé à 17h le samedi précédent la régates.**

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

Les droits d'engagement sont fixés à **30 €** par bateau.

Une remise de 5 € sera accordée aux bateaux qui se pré-inscrivent avant le vendredi 17h.

Une participation supplémentaire de 6 € sera demandée aux licenciés à la journée pour frais administratifs.

6. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP] [NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

7. PROGRAMME

CNP1,2,3,4,5,7,9 et 10 : zone de rassemblement devant la jetée Sud du Port de Palavas les Flots

08h30 / 09h30 Inscriptions des bateaux au Cercle Nautique

09h30 Briefing

Toutefois au regard des considérations du moment, l'organisateur en lien avec le Président du Comité de Course, peut décider de reporter le Briefing à 10h10 sur l'eau par VHF. Dans ce cas une affiche, posée au Cercle dès 8 h 30, précisera ce report.

10h30 Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre

A partir de 17h30 Résultats

CNP6 et 8 : zone de rassemblement environ 1 mille dans le sud du Grand Travers.

10h10 Briefing par VHF prévu sur l'eau avant le départ de la première course.

10h30 Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

8.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. LIEU

L'Annexe A à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

10. LES PARCOURS

Parcours construits ou côtiers.

11. CLASSEMENT

Pour les croiseurs OSIRIS Habitable, le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les autres parcours, avec application du CVL dans les 2 cas. Pour les Surprises, le classement sera établi en temps réel.

Chaque régates donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course pour valider la régates. Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (RCV - Annexe A, Article A4).

Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1, les DNC et les non-inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1.

Les régates CNP6 et CNP8 font partie du Trophée de la Baie d'Aigues-Mortes. Les régates du Trophée ayant leur propre classement, les bateaux des 2 séries OSIRIS Habitable et Surprises participant au challenge seront reclassés au classement général du challenge en excluant les bateaux qui n'ont pas participé aux régates CNP1 à CNP5 pour la CNP6 et CNP1 à CNP5 et CNP7 pour la CNP8.

Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Le nombre de tranches de 5 courses déterminera le nombre de courses les plus mauvaises qui seront retirées. Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Pour 10 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés, pour 15 courses validées les trois plus mauvais scores et ainsi de suite.

En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

Pour participer au classement général, un bateau devra avoir participé à au moins 4 régates.

12. PLACE AU PORT [DP] [NP]

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux au port 3 jours avant la régata et 3 jours après.

Les bateaux prendront contact avec la Capitainerie pour rallier leur place (canal VHF 9). Les places seront affectées selon l'ordre d'arrivée (ne pas oublier de préciser la longueur, la largeur et le tirant d'eau).

Téléphone Direct pour réservation : 04 67 07 73 50

13. SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes OSIRIS Habitable et Surprise la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] [NP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

15. PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le CNP, la Ligue de Voile Occitanie, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le CNP, la FFVoile, la Ligue de Voile Occitanie et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication et pourront être utilisées pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule: « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'Organisation.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, contacter le secrétariat du club au :
Tel. 04.67.68.97.38 E-mail : cn.palavas@orange.fr
Site: www.cercle-nautique-palavas.com

ANNEXE A : ZONE DE COURSE

ZONES DE RASSEMBLEMENT

Devant la jetée sud du port de Palavas Les Flots pour les CNP1, 2, 3, 4, 5, 7, 9 et 10.
Environ 1 mille dans le sud du Grand Travers pour les CNP6 et 8.

